

Le Maire expose à l'Assemblée que l'augmentation constante et rapide de la population, le surcroît de travail qu'occasionne pour les services municipaux, d'une part l'accueil de nouveaux habitants et d'autre part la réalisation de la Z.A.C. LUDRES-CHAUDEAU et du Lotissement SAINT-BLAINE, nécessitent pour la bonne gestion de la Commune le recrutement de personnels complémentaires.

D'autre part, la croissance de la population infantine à scolariser engendre l'ouverture continue de classes primaires et maternelles qui nécessitent l'emploi de femmes de service. Enfin, la mise ne congé de longue maladie du Secrétaire Général depuis Novembre 1977 oblige le personnel communal en place, et notamment Monsieur FIDANZA, Rédacteur, à assumer des fonctions non prévues pour ce grade par le statut du personnel communal. Dans le cadre de la promotion sociale, une sténo-dactylographe a été inscrite sur la liste d'aptitude aux fonctions de commis et il y a lieu de régulariser sa situation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, DECIDE :

Compte-tenu de l'urgente nécessité d'embauche de personnels communaux complémentaires pour assurer la bonne marche des services municipaux, il est ajouté au tableau des effectifs du personnel communal, les emplois ci-après :

- 1 poste de Rédacteur à temps complet à compter du 16 Juillet 1979,
- 1 poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 20 Août 1979,
- 1 poste de commis à temps complet à compter du 1er Janvier 1979,
- 1 poste d'ouvrier professionnel de 1ère catégorie à temps complet à compter du 1er Novembre 1979,
- 1 poste d'ouvrier d'entretien de la voie publique à temps complet à compter du 16 Juillet 1979,
- 1 poste de Directrice de crèche familiale à compter du 1er Octobre 1979,
- 1 poste de sous-bibliothécaire à mi-temps sur un emploi permanent à compter du 1er Octobre 1979 (cet emploi étant appelé dans les 2 années à venir à être occupé à temps complet).
- 3 postes de femmes de service des écoles maternelles à temps complet,
- 1 poste de sténo-dactylographe à temps complet, à compter du 1er Septembre 1979.

Le tableau des effectifs en annexe est modifié en ce sens.

- Les crédits nécessaires ont été prévus au budget primitif 1979, dans le tableau du personnel, sauf pour le poste d'ouvrier professionnel de 1ère catégorie à compter du 1er Novembre 1979, le poste d'ouvrier d'entretien de la voie publique à compter du 16 Juillet 1979 et 2 postes de femmes de service des écoles maternelles à temps complet, dont les crédits nécessaires seront inscrits au budget supplémentaire 1979.

TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

PERSONNEL A TEMPS COMPLET :

- Secrétaire Général de Mairie -----	1
- Rédacteur -----	2
- Commis -----	3
- Ouvrier professionnel de 1ère catégorie -----	2
- Ouvrier d'entretien de la voie publique -----	6
- Gardien de police municipale -----	1
- Sténo-dactylographe -----	2
- Téléphoniste -----	1
- Directrice de crèche familiale -----	1
- Adjoint technique -----	1

PERSONNEL A TEMPS INCOMPLET :

- Sous-Bibliothécaire -----	1
- femme de service -----	1